

AVIS

RUR.19.060.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Monsieur Léon HUET concernant des inventaires de Lépidoptères à réaliser pour le compte du DEMNA dans le Hainaut, notamment dans le SGIB de Landelies

Avis adopté le 22/02/2019

Rue du Vertbois, 13c B-4000 Liège T 04 232 98 90 pole.ruralite@cesewallonie.be www.cesewallonie.be



DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur: SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature

Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature

Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales

et/ou végétales

Date de réception : 11/02/2019 (copie avancée par mail), 18/02/2019 (courrier)

Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/ Sorties 2019 : 2680

<u>Avis</u>

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature

Délai de remise d'avis : 45 jours

Préparation de l'avis : Réunion du 19/02/2019 (reconvoquée le 22/02/2019)

AVIS

Réuni ce 22 février 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 19 février 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, s'agissant d'une requête récurrente s'intégrant dans les travaux du DEMNA et pour laquelle le DNF a remis un avis favorable.

